

# Mettre en œuvre une politique industrielle attractive

numéro 2 juillet 2009

## Édito

### « AMÉLIORER LA QUALITÉ SUR LE TERRAIN DES INTERVENTIONS DES PRESTATAIRES »

**P**révenir les non-qualités de maintenance (NQM) est un enjeu majeur pour la DPN du fait de leurs impacts directs sur la disponibilité des tranches. Plusieurs « chantiers » du projet Mopia y contribuent sur le court terme et le moyen terme :

- **Mieux partager contractuellement les résultats entre EDF et ses fournisseurs.** Notre volonté d'intéresser les prestataires à l'atteinte des performances des centrales a conduit à instaurer dès 2009 deux primes contractuelles dont le montant global peut aller jusqu'à 5 % de la part « main-d'œuvre » de la commande. La première est liée à la performance individuelle du fournisseur (par exemple : obtention de la notation « A » à la Fiche d'Évaluation de la Prestation – FEP), la seconde à la performance collective du site (par exemple : respect de la durée de l'arrêt). Un système de malus rénové vient compléter le dispositif. Il tient compte notamment de l'impact des non-qualités.

- **Classer les entreprises à partir des non-qualités détectées.** L'objectif est de donner davantage de visibilité à toutes les parties prenantes sur la performance qualité des prestations sur le terrain. Depuis mi-2009, un classement des entreprises est construit, à partir des non-qualités détectées, des FEP analysées en détail et des performances de chaque entreprise. C'est un outil de management, de pilotage et de progrès pour le client, le chef d'entreprise et l'entreprise.

- **Remettre à plat la surveillance actuelle,** en faisant en sorte que la surveillance soit une ligne de défense renforcée pour les activités à risques. Pour la campagne d'arrêts 2009, le contenu de cette surveillance est défini en tenant compte des non-qualités vécues. Il est également nécessaire de recentrer la surveillance sur le métier technique, en adaptant les méthodes de surveillance à chaque segment d'activité. Il s'agit d'instaurer les fondamentaux adaptés à chaque



**Joseph POTOCZEK,**  
*Attaché Politique  
industrielle de la DPN*

spécialité et de mettre en place les formations (chantiers-écoles, académies des métiers de la surveillance à partir de 2010).

- **Mettre en place un accompagnement adapté des primo-intervenants pendant leur première année.** Chaque année, environ 3 000 nouveaux prestataires interviennent pour la première fois sur un site nucléaire. Un dispositif structuré d'accompagnement paraît donc

nécessaire. Il est en cours de construction.

- **Créer des prix « Prestataires » au Challenge du Parc en exploitation.** Il s'agit d'associer les fournisseurs à nos performances en les intégrant également dans les dispositifs de reconnaissance internes. C'est dans cet esprit qu'en 2009 un prix « Sécurité Spécial Prestataires » a été décerné. Il sera complété en 2010 par un prix « Qualité ».

Les non-qualités de maintenance (NQM) ont conduit au lourd bilan de 330 jours d'indisponibilité des tranches en 2008. À fin mai 2009, nous comptabilisons 85 jours d'indisponibilité dont plus de la moitié (55 %) pour lesquels la responsabilité des prestataires est engagée en tout ou partie. Quelles que soient leurs origines et leurs causes, c'est par une coopération étroite que nous arriverons ensemble à les éradiquer.

## Ressources humaines

# PREMIER SALON DU RECRUTEMENT DÉDIÉ AUX MÉTIERS DU NUCLÉAIRE



Un premier salon de recrutement sur les métiers du nucléaire a eu lieu les 26 et 27 juin aux Arènes de Metz. Un site Internet a été mis en ligne à cette occasion pour guider les candidats vers les entreprises prestataires qui embauchent.

Comme l'ensemble de la filière nucléaire française, les entreprises prestataires doivent faire face à de nombreuses embauches compte tenu du turn over de leur personnel et du surcroît d'activité généré par le chantier de l'EPR-Flamanville. EDF et les organisations professionnelles des entreprises prestataires ont donc décidé conjointement de lancer une « Campagne de promotion des métiers de l'électronucléaire » à partir du mois de juin. Cette campagne de valorisation a pour objectif de recruter des chaudronniers, électriciens, mécaniciens, soudeurs... Plus de 10 000 emplois sont à pourvoir à l'horizon 2012. Ainsi, l'opération s'adresse aux jeunes (collège, CAP à Bac +2), aux demandeurs d'emploi, aux parents et enseignants. Elle s'appuie notamment sur les fiches rédigées avec les organisations professionnelles et les associations régionales pour les 12 métiers les plus recherchés. Ces fiches sont téléchargeables sur le site <http://prestataires-nucleaire.edf.com>, rubrique « Accès rapide – Métiers du nucléaire ».



Le site Internet (ci-dessus) et l'affiche (en haut à droite) annonçant la campagne de promotion des métiers du nucléaire.

## DES OUTILS POUR UNE CAMPAGNE

- Un site Internet ([www.le-nucleaire-recrute.com](http://www.le-nucleaire-recrute.com)) guide les candidats en fonction de leurs préférences géographiques vers les sites Internet des entreprises prestataires qui recrutent, mais aussi vers les sites des organisations professionnelles. Des témoignages de jeunes prestataires sous format vidéo sont également mis en ligne.
- Un kit pédagogique sur les métiers du nucléaire pour les 3<sup>e</sup>, dont la promotion est faite par mailing dans les établissements scolaires.
- L'organisation de huit salons de recrutement en région promus par une campagne de communication. N'hésitez pas à en faire part à toutes les personnes intéressées !

## Challenge

# TROIS PRIX POUR LA SÉCURITÉ

Le 2 avril dernier, à l'occasion du Challenge du Parc en exploitation organisé par la DPN, un prix « Sécurité spécial prestataires » a pour la première fois été décerné aux trois meilleures entreprises prestataires.

Par cette action liée au projet Mopia, la direction de la DPN souhaite encourager les entreprises de maintenance qui se mobilisent avec succès pour la prévention et la sécurité. Les entreprises sont classées d'après leur nombre d'accidents avec arrêt, ce nombre étant rapporté à leur chiffre d'affaires EDF afin de tenir compte de la taille de l'entreprise.

La DPN veut valoriser les entreprises qui mettent concrètement en œuvre les actions de prévention convenues avec les organisations professionnelles des prestataires. C'est pourquoi seules les entreprises ayant proposé au moins une PAS (Proposition d'Amélioration de la Sécurité) pouvaient concourir. La notation des FEPP (Fiches d'Évaluation Périodique du Prestataire) dans le domaine de la sécurité et de la radioprotection a également été prise en compte. L'entreprise Sigedi (tuyauterie-chaudronnerie) a remporté la



Les lauréats du prix Sécurité spécial prestataires.

première place. L'entreprise Kaefer-Wanner (échafaudages-calorifuges) a reçu le deuxième prix ; Westinghouse France (chaudières nucléaires), le troisième.

À partir de 2010, un prix « Qualité » viendra compléter ce dispositif à l'attention des entreprises prestataires.

Bravo aux entreprises gagnantes pour ces succès et rendez-vous l'année prochaine pour les autres !

## Audits

# ÉVALUER POUR AIDER À PROGRESSER

Comme chaque année, le Service Analyse Fournisseurs de l'UTO réalise un bilan de l'ensemble des évaluations des prestations réalisées pour la DPN, la DIN et la DCN. Il a été présenté le 5 février dernier à l'ensemble des unités réunies pour la circonstance à Rouen.

Au cours de cette manifestation, quelques témoignages ont été particulièrement appréciés. L'entreprise Dalkia, récemment qualifiée pour la maintenance des moteurs diesel et auxiliaires, a présenté son retour d'expérience du processus de qualification en place chez EDF. Le Syndicat National des Chaudronniers et Tuyauteurs (SNCT) est également intervenu pour présenter des pratiques d'évaluation

des fournisseurs en usage dans la papeterie.

### Quelques chiffres repères

- Ce sont 323 fournisseurs de services, 92 fournisseurs de pièces de rechange et réparateurs qui ont été évalués en 2008.
- L'analyse de milliers d'évaluations élémentaires montre que :
  - 81 % des prestations sont jugées conformes à l'attendu (note « B ») ;
  - 11 % apportent un réel « plus » par rapport au contrat (note « A ») ;
  - 6 % sont insuffisantes (note « C »)
  - 2 % sont inacceptables (note « D »).
- Le taux de satisfaction est très variable d'un métier à l'autre : pour les opérations sur les gros composants (cuve, GV,

pompes primaires...), environ 20 % des prestations sont notées « A » et 5 % sont notées « C » ou « D ». La proportion est totalement inversée pour la logistique.

- 72 des 323 fournisseurs de services ont au moins une évaluation notée « C » ou « D ». 15 en ont plus de 50 %.
- Sur cette base, 17 entreprises font l'objet en 2009 d'une surveillance renforcée à l'échelle nationale.
- D'autre part, 8 entreprises ont été saluées pour leurs prestations particulièrement satisfaisantes.

Il est à noter qu'en 2008, l'UTO a réalisé 134 actes d'audit pour 50 qualifications initiales, 14 visites préalables pour accompagner les nouveaux entrants, 28 audits chantiers ciblés dont 20 sur les entreprises à surveillance renforcée.

## Bonnes pratiques

# PARTAGE D'EXPÉRIENCE AUTOUR DE LA PGAC

Organisée par les sites de Golfech et du Blayais, une journée « partage d'expérience » inter-sites et inter-entreprises dédiée à la PGAC s'est tenue en janvier dernier. L'occasion d'échanger sur les prestations réalisées et à venir...



Les deux sites de Golfech (ci-dessus) et du Blayais (ci-dessous) affichent de bonnes performances en matière de PGAC.

Cette journée a réuni à Golfech une cinquantaine de personnes (salariés EDF des deux sites, directions et salariés des entreprises en charge de la Prestation Globale d'Assistance Chantier – PGAC –, Kaefer-Wanner et Techman). Le bilan 2008 des prestations traduit globalement les bonnes performances de la PGAC sur les deux sites. Sur le site du Blayais, la PGAC remporte en effet un taux de satisfaction de 90 %. À noter pour Golfech qu'aucun événement significatif touchant à la sûreté, l'environnement, la radioprotection et le transport n'est imputable à la PGAC en 2008. Les compétences, la disponibilité, l'implication des équipes PGAC et leur réactivité face aux aléas ont aussi été saluées par Blayais et Golfech. Quelques points sont tout de même à améliorer, notamment en matière de radioprotection et de prévention des risques (sécurité, incendie...).

Ce séminaire a également été l'occasion de travailler sur les axes de progrès et les bonnes pratiques à mettre en œuvre sur les sites. Ce travail s'est organisé en sous-groupes autour de quatre thématiques : la gestion des matériels et du consommable « logistique », la gestion de la chaîne « déchets », le management de la sécurité et la préparation des activités « logistique ». Ce n'est pas moins d'une quinzaine de pistes qui ont été évoquées !

Cette journée fut donc une réussite, avec une vraie volonté de progresser et d'améliorer ensemble les performances de ces deux sites.

## UNE PRESTATION, SIX ACTIVITÉS

• *La Prestation Globale d'Assistance Chantier (PGAC) a été développée par EDF, en lien avec le Comité professionnel des prestataires de services en matière d'assainissement radioactif (Copsar), afin d'optimiser la maintenance de ses centrales nucléaires. Elle vise à regrouper six*

*types d'activités différentes – la logistique nucléaire, la gestion des déchets, la manutention et le levage, le maintien de la propreté et la radioprotection, la logistique de chantier et l'exploitation de la chaîne du linge de l'atelier de décontamination et du magasin – en une seule prestation de service.*



## Internet

# UN NOUVEAU VISAGE POUR L'ESPACE « PRESTATAIRES DU NUCLÉAIRE ».

**A**vocation documentaire, cet espace a été créé en 2005 afin de répondre aux besoins d'information des entreprises et de leurs intervenants. Il a fait peau neuve en mai dernier et sa présentation a été entièrement remaniée.

Vous retrouverez toujours le principe des deux parties, l'une publique et accessible à tous, et l'autre sécurisée, dite « espace membre », accessible aux intervenants des entreprises prestataires d'EDF munis de codes d'accès.



Ⓞ Ⓜ Pour rappel, la partie publique comporte des pages nationales avec des informations générales sur EDF (projet Mopia, charte de progrès et de développement durable, métiers du nucléaire, etc.), de la documentation (Mémento de la radioprotection, Recueil de prescriptions au personnel). Toujours dans cet espace public, des pages sont dédiées à chaque site nucléaire et recensent toutes les informations locales utiles (hébergement, modalités d'accès, restauration, etc.).

La partie « sécurisée » est destinée aux intervenants des entreprises prestataires d'EDF, aux organismes de formation agréés Qualité Sûreté Prestataires (QSP) ou certifiés en radioprotection (CEFRI) et aux entreprises de travail temporaire adhérentes à la charte M. Cet espace est également composé de pages nationales (présentant les formations et savoirs indispensables tels que les pratiques de fiabilisation, QSP, PR, Prevair, les documents de référence EDF dans les domaines de la sécurité et la radioprotection) et de pages locales (précisant pour chaque site l'organisation sur les thèmes sûreté/qualité, sécurité/radioprotection avec les CIESCT et consignes locales, environnement et donnant accès à des imprimés).

## RAPPEL DES RÈGLES DE DÉONTOLOGIE ET D'INSCRIPTION

- Les entreprises s'engagent sur les règles de confidentialité au niveau de la gestion des codes d'accès et de la consultation de cet espace.

- Pour obtenir des identifiants, il est nécessaire que la direction de l'entreprise ou de l'organisme demandeur envoie un courrier précisant la liste des personnes autorisées à détenir un mot de passe à EDF – UTO – MRI – 6, avenue Montaigne – 93192 Noisy-Le-Grand Cedex. En parallèle, chaque demandeur d'accès nommé autorisé remplit la demande en ligne prévue à cet effet sur le site <http://prestataires-nucleaire.edf.com>.

## Partage d'expérience

# LES 10 ANS DU GIE ATLANTIQUE



Trois questions à Christophe Freland, responsable opérations du Groupement Inter-Entreprises (GIE) Atlantique

### Si on devait définir les grandes missions du GIE Atlantique à ce jour, que pourrait-on dire ?

La vocation première du GIE Atlantique, créé en 1997, est d'apporter une

assistance technique à ses membres pour mieux atteindre les objectifs d'EDF en général, et ceux des sites de Blayais, Civaux et Golfech en particulier. Le GIE Atlantique se veut être l'animateur régional et permanent des fonctions Hygiène-Sécurité-Radio-protection-Environnement. Il regroupe aujourd'hui 65 entreprises sous-traitantes, et pour mener à bien ses fonctions, 5 salariés permanents et 11 administrateurs.

### Comment se traduit l'action du GIE Atlantique ?

Les actions du GIE Atlantique s'articulent autour de trois grands volets :

- le volet « Maintien et renouvellement des compétences » : il s'agit d'organiser des formations, notamment sur les pratiques de fiabilisation et sur les permis de feu (respectivement 460 et 160 intervenants formés à ce jour).

S'agissant du renouvellement des compétences, le GIE organise des forums de recrutement (le dernier en date en Haute-Gironde s'est traduit par 10 embauches et 15 parcours de formations qualifiantes) ;

- le volet « Contribution à l'amélioration des résultats sécurité des entreprises » : concrètement, il s'agit d'être présent sur le terrain pour appuyer et conseiller les entreprises sur les points réglementaires découlant du Code du Travail et sur les exigences EDF (OEEI, pratiques de fiabilisation...);

- le volet « Contribution à l'amélioration de la qualité de vie des intervenants » : le GIE participe activement aux CIESCT (contribution à l'ordre du jour et aux visites terrain), à la mise en œuvre des baromètres prestataires et au suivi des actions qui

peuvent en découler. Le groupement fait également le lien entre les salariés des entreprises et les services EDF en charge de mettre à disposition les bungalows, les vestiaires...

### Plus de 10 ans après sa création, que pouvez-vous nous dire sur une telle association ?

La sollicitation du GIE Atlantique est grandissante, ce qui montre l'intérêt des adhérents pour le groupement. Le partage entre les associations permet d'homogénéiser les réponses apportées aux exigences du parc et de mettre en place une stratégie commune de travail dans ce sens. En parallèle, le partage d'expérience facilite les actions au quotidien des associations. Cependant, des axes d'amélioration restent à mettre en place, par exemple la communication vers les entreprises et EDF.



## Contrats relookés pour 2010

- Dans le cadre du renouvellement des contrats de façon innovante, 16 marchés régionaux seront renouvelés au 1<sup>er</sup> janvier 2010 en intégrant les critères de mieux-disance ayant un poids plus important et les critères de bonus/malus. Il s'agit des marchés : soudage – capacités – logistique – usinage – machines tournantes (plaque Vallée du Rhône/Civar) – logistique (Gravelines) – maintenance PI électrique – soupapes – nettoyage des échangeurs et condenseurs (plaque Est) – marché de ventilation (sous réserve car la concurrence est limitée) – contrôles réglementaires levage et électriques (plaque Vallée de la Loire/Coval) – contrôle réglementaire électrique – contrôle réglementaire des appareils à pression – machines tournantes – marché métallerie (plaque Nord-Ouest/Caux-Manche) - PI cuve (marché national).

## Bonus/malus : pour quels contrats ?

- La liste des marchés en cours sur lesquels un système de bonus/malus est mis en place a été définie, à savoir 23 marchés dont 9 spécifiques sites et 14 marchés plaques régionales (Plaques Vallée du Rhône/Civar : instrumentation et robinetterie – Plaque Est : logistique, capteurs instrumentation, robinetterie (hors Fessenheim) et levage – Plaque Vallée de la Loire/Coval : robinetterie – Plaque Atlantique : MT, robinetterie, PGAC – Plaque Nord-Ouest/Caux-Manche : robinetterie, soudage, PGAC (hors Gravelines) et O/F Capacités).

## Échanger pour s'améliorer

- Un forum « Retour d'expérience des prestataires » a été organisé le 24 juin à Paris avec la participation de 150 personnes représentant une cinquantaine d'entreprises, les associations régionales de prestataires, les organisations professionnelles et plusieurs CNPE. L'objectif était de les écouter et de définir comment, concrètement, travailler ensemble pour prendre en compte leur retour d'expérience, notamment à la suite des arrêts de tranche. Un plan d'action sera élaboré à la suite de cette réunion.